

**M. Lundrigan:** Le député a écrit ses notes avant de m'écouter. Il les a fait rédiger avant.

**M. Foster:** Le député paraît inquiet. J'ignore pourquoi. Dans son allocution, il paraissait défendre sa motion, s'attendant à des critiques à propos de son idée. Je recouvrai que la motion ne porte pas sur les programmes, mais sur les normes. Mais il est certain qu'en fin de compte les normes se reflètent sur les programmes. Je comprends pourtant l'inquiétude du député. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce n'est pas d'un régime d'enseignement où les classes s'ajoutent les unes aux autres sans rémission. Nous voulons un régime souple, un régime qui donne à l'individu une formation générale qui lui permette de profiter de la vie mais qui le prépare aussi à entrer sur le marché du travail. On entend parler à Ottawa d'étudiants qui, ayant déjà obtenu un baccalauréat, fréquentent ensuite le collège Algonquin pour acquérir une formation spécialisée.

Ce que je veux dire, en fait, c'est que si les objectifs du député sont peut-être louables, nous ne sommes pas près de les réaliser, en partie parce que le genre de régime d'enseignement qu'il semble envisager est déjà en voie de disparition; on insiste davantage aujourd'hui sur l'enseignement individuel et on prépare davantage l'élève à un emploi déterminé. L'idée d'une conférence nationale semble avoir peu de chances de se réaliser, malgré ses mérites, pour la bonne raison que les provinces ont déjà créé un Conseil des ministres de l'Éducation, que les ministres du gouvernement fédéral rencontrent à l'occasion pour discuter de sujets précis d'intérêt commun.

**M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville):** Monsieur l'Orateur, laissez-moi d'abord dire combien je suis heureux que le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) ait porté cette question à l'attention de la Chambre. C'est sûrement l'un des problèmes importants auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Comme mon collègue d'Algoma (M. Foster) vient tout joute de nous le rappeler, l'unification des systèmes d'éducation du pays n'est pas le seul objectif que nous poursuivons, car il nous faut aussi réaliser une certaine diversité fondée sur les différences culturelles qu'on rencontre dans le pays. Nous aurions toutefois profit à uniformiser le nombre d'années d'une province à l'autre pour éviter qu'on finisse en Ontario en treizième année et en Saskatchewan en onzième, les étudiants de chacune de ces provinces se trouvant en quelque sorte sur un pied d'égalité lorsqu'ils entrent à l'université. Ce serait dire qu'il faut aux étudiants de l'Ontario deux années de préparation de plus, ce qui est peut-être une bonne chose parce qu'ils auraient une meilleure fondation de base dès les premières années. Mais du même coup, ces étudiants sembleraient désavantagés du point de vue concurrence, situation qui est plutôt inusitée pour un Ontarien.

• (1750)

Même si ce sujet est très important et si l'unité est l'un des principaux objectifs que poursuit le gouvernement, il me répugnerait beaucoup d'appuyer cet avis de motion sous son présent libellé. Je me rend compte que le député de Gander-Twillingate nous a demandé de ne pas prendre trop cette motion au pied de la lettre, mais elle me semble incorporer le principe de l'initiative fédérale et c'est précisément contre quoi je m'élève.

Si la motion prescrivait simplement que le gouvernement fédéral participe à une telle conférence, je ne m'en ferais certainement pas scrupule. Je crois qu'il doit y

[M. Foster.]

avoir une telle conférence et que le gouvernement doit y participer. La difficulté réside dans la question de l'initiative du gouvernement fédéral. Il me semble qu'il n'y a rien de plus nuisible à l'unité de ce pays qu'une intrusion fédérale dans le domaine de l'éducation. L'un des principes fondamentaux du comité de la constitution était que non seulement les aspects culturels et sociaux devaient relever des provinces mais que l'intérêt des provinces dans ces domaines devaient être élargi. Que l'on propose une initiative fédérale, même si elle n'est pas importante mais seulement une question de procédure, peut très bien se comprendre. Son importance symbolique serait reconnue, je crois, par les provinces et elles seraient dans une situation difficile et embarrassante devant une telle initiative fédérale.

La recommandation du comité mixte de la constitution la plus directement en cause est la recommandation n° 89 qui propose que les provinces créent un organisme permanent de collaboration et de coordination en matière d'éducation. En somme, j'approuve volontiers ce que le député de Gander-Twillingate a à l'idée, mais le comité de la constitution a pris soin de préciser dans la dernière partie de la recommandation que la participation fédérale devrait se limiter aux secteurs qui relèvent de sa compétence, c'est-à-dire en matière d'éducation des autochtones, des immigrants, des membres des forces armées et de leurs familles. Telles sont les dispositions exactes de la recommandation n° 89.

Le comité de la constitution n'a pas adopté cette recommandation à la légère. Elle a été rédigée de propos délibéré avec beaucoup de soin. Nous estimions qu'il devrait y avoir une participation fédérale, car le gouvernement fédéral a un rôle à remplir en matière d'enseignement, non pas un rôle général, mais un qui est restreint au domaine particulier de l'éducation de nos autochtones, de nos immigrants, des membres des forces armées et de leurs familles. Peut-être au sens plus large de l'éducation, nous pourrions nous immiscer dans le domaine de la main-d'œuvre, qui pourrait-on prétendre comporte une éducation quelconque, mais non celle qui est généralement comprise dans l'enseignement traditionnel. Mais si nous allions plus loin, nous commettrions une intrusion dans ce qui est généralement reconnu comme étant un domaine provincial.

La raison pour laquelle il y a division des pouvoirs, au sein de la constitution et contrôle provincial dans le cas de questions aussi importantes que l'éducation, est précisément que les Canadiens sont différents à travers le pays. Les collectivités du Canada, non seulement d'expression anglaise ou d'expression française, mais toutes les collectivités composant les provinces ont des opinions différentes. Elles veulent préserver certains aspects de leur vie. Je suis convaincu que les citoyens de Terre-Neuve veulent préserver ce qui est caractéristique de Terre-Neuve dans leur système d'éducation. Si l'éducation provinciale peut être critiquée, tout au moins à l'époque où j'ai fréquenté l'école, peut-être est-ce parce que l'éducation que j'ai reçue n'a pas suffisamment cultivé le sens du mot «localité» et ce que ma région a apporté à la confédération.

A mon avis, l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation au point où l'on accorde à l'unité un rôle plus important qu'à tout autre ferait pencher la balance du mauvais sens et éliminerait cet élément de contrôle local et d'expression de culture qu'il est si important de maintenir dans ce pays. C'est pourquoi, quoique je sois sensible à la proposition présentée à la Chambre aujourd'hui par l'honorable représentant de